

Samson Garnier

Prêtre, Fondateur et Directeur de l'Institution des Sourds-Muets de
Saint-Brieuc

(1800 – 1872)

L'œuvre de l'abbé Garnier fut tout entière consacrée à l'éducation des sourds-muets. Simple vicaire de campagne, le futur fondateur de l'Institution des Sourds-Muets de Saint-Brieuc ne s'aveuglait pas sur les difficultés de l'entreprise ; mais il alla, confiant, n'ayant pour toutes ressources que son ardente charité, grâce à laquelle il surmonta tous les obstacles. Durant toutes ces années, il eut, il est vrai et c'est justice de le dire, un précieux concours dans la communauté des Filles de Sainte-Marie de Broons.

Les prémices de l'œuvre, à Plestan, puis Lamballe. Il semble que l'abbé Garnier sut très tôt la mission qu'il aurait à réaliser durant sa vie sacerdotale. Voici, relatés par lui, les prémices de son œuvre : « Dès 1828, je trouvai un vieux sourd-muet dans la paroisse où je fus placé vicaire, et sa vue me fit mal. J'avais appris que l'abbé de l'Épée avait fondé une école de sourds-muets, et je lui enviais non pas sa gloire, mais son bonheur de pouvoir être utile à ces infortunés. Mais tout se bornait encore à des désirs que je regardais comme inutiles, ne me croyant pas capable de pouvoir jamais apprendre une méthode qui devait être si difficile. Seulement, après avoir cherché plusieurs fois à lier avec lui quelque conversation, je me retirais affligé jusque dans le fond de l'âme de n'avoir pu rien comprendre ni probablement rien fait comprendre ».

Ordonné prêtre en 1827, l'abbé Garnier est d'abord nommé vicaire au Gouray (1828-1836), puis à Plestan (1836-1840). En 1837, il est invité à prêcher lors de la profession religieuse d'une de ses sœurs qui a choisi d'entrer au sein de la communauté du Bon-Sauveur de Caen pour se vouer à l'instruction des sourds-muets. Poussé par le désir d'acquérir quelques notions lui permettant d'instruire de la religion un jeune sourd-muet de Plestan, il en profite pour visiter l'établissement.

A son retour de Caen, l'abbé Garnier rend visite aux religieuses de Sainte-

Marie de Broons, leur évoque son récent voyage et sa visite aux sourds-muets, et les invite à venir tenir une école à Plestan. Les religieuses lui indiquent alors qu'à Broons vit une petite sourde-muette qui ne demande qu'à s'instruire. Cette jeune fille rejoint Plestan avec la communauté ; en cinq ou six mois, elle fait de tels progrès que l'abbé Garnier forme le projet de fonder à Plestan même une école de sourds-muets. Il fait part de son dessein à l'Évêque et au Préfet, qui l'assurent de leur bienveillant concours, puis il ouvre cette école le 1^{er} janvier 1839. Il n'a tout d'abord que deux élèves puis, au mois de mai suivant, il en a douze, dont six aux frais du département. Le Conseil général lui alloue une somme de 1500 francs.

Occupé tout à la fois du ministère pastoral et de l'instruction des sourds-muets, l'abbé Garnier met dans cette institution naissante une grande partie de son traitement et de ses autres honoraires.

Les rapides accroissements de cette école étonnent même son fondateur. *Le local qu'il occupe à Plestan devenant trop exigü, l'abbé Garnier prend le parti de transférer son établissement à Lamballe. Il y trouve un logement tout à fait convenable : le Vieux-Château ; maison assez vaste, bâtie sur les ruines de l'ancienne demeure des ducs de Penthièvre, ayant une cour très spacieuse et un beau jardin, située au milieu des promenades de la ville, à quelques pas de l'antique église Notre-Dame.*

C'est là que l'œuvre prospère. Samson Garnier, en 1844, s'adjoint pour l'aider, un jeune prêtre, M. l'abbé Quémar, et se réserve la surveillance et l'administration de sa maison. En même temps, il s'applique à la composition d'une méthode d'enseignement et d'un cours méthodique de langage figuré.

En 1850, l'établissement de Lamballe est devenu notoirement insuffisant. Il faut donc songer à bâtir : mais les ressources manquent. Il faut alors envisager de déplacer l'institution à Saint-Brieuc, grâce à la concession d'un terrain offerte par M. Auffret de Guélambert. Mais cette concession, pourtant avantageuse, ne fournit pas les moyens de construire les bâtiments indispensables. L'établissement, malgré le désintéressement de ses maîtres, ne permet pas non plus de faire, sur son maigre budget, des économies. C'est pourquoi, ne pouvant à lui seul exécuter tout le bien qui reste à faire, l'abbé Garnier s'adresse avec confiance à tous ceux qui

s'intéressent à la réhabilitation d'êtres que la nature a déshérités. Il n'a pas à s'en repentir, car la presque totalité des habitants le dédommagent par l'intérêt qu'ils portent à son œuvre et à ses fatigues.

Monsieur Chevalier, entrepreneur à St-Brieuc, veut bien se charger – sans autre caution que la charité publique – d'exécuter le plan de construction donné par Monsieur Guépin, architecte du département. Les travaux commencent aussitôt et le lundi 8 novembre 1852, M^{gr} Le Mée, évêque de St-Brieuc et de Tréguier, accompagné de ses grands-vicaires et de nombreux ecclésiastiques, bénit la première pierre de l'édifice.

Les besoins de l'œuvre ne demandent pas à ce moment et ne doivent pas de longtemps demander l'exécution entière du plan établi, le généreux entrepreneur se borne à environner de murs les 2/3 du terrain, à y construire un des corps de bâtiments, séparé au milieu en deux parties, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles, et la chapelle, dont l'intérieur reste inachevé.

Par arrêté du 8 avril 1854, le préfet autorise l'abbé Garnier à organiser dans tout l'Empire une loterie de bienfaisance au capital de 100.000 francs, à réaliser au moyen de cent mille billets à un franc, le résultat du produit devant être annexé à la construction de l'établissement des sourds-muets de Saint-Brieuc.

Au mois de septembre de la même année, une nouvelle circulaire du préfet est adressée à tous les maires du département pour leur recommander tout spécialement l'œuvre des Sourds-Muets.

Enfin, les constructions s'élèvent rapidement et permettent à l'abbé Garnier avec tous ses élèves, de venir s'installer dans la maison neuve de St-Brieuc au mois d'août 1855, même si l'établissement n'est pas encore terminé.

Malgré les efforts de l'abbé Garnier, les difficultés financières l'empêchent de développer son œuvre comme il le souhaite.

En 1858, cinquante élèves fréquentent cette maison ; elle peut facilement en contenir le double ; mais le budget ne permet pas de répondre aux demandes d'admission de nouveaux élèves qui ne peuvent payer entièrement le prix de la pension. Les aides gouvernementales sont donc toujours les bienvenues. Le 25 août de la même année, le conseil général vote

9900 francs pour l'entretien de 30 bourses à l'institut des Sourds-Muets et appelle toute la sollicitude du gouvernement sur cet établissement.

D'après un compte-rendu d'inspection fait en 1863, l'institution des Sourds-Muets de Saint-Brieuc est signalée comme un des meilleurs établissements spéciaux qui existent en France. « Cette situation », dit le ministre de l'Intérieur, « est due en très grande partie au dévouement et aux lumières du directeur, l'abbé Garnier, qui n'a épargné ni ses ressources, ni son crédit personnel, pour assurer l'avenir de l'école qu'il a fondée. La persévérance de ce respectable ecclésiastique », ajoute-t-il, « trouve maintenant sa récompense dans les sympathies que son œuvre s'est acquise de toutes parts et dans les résultats qu'elle a produits ».

En récompense de son dévouement, M^{er} David le nomme, le 12 août 1865, chanoine honoraire de sa Cathédrale ; de son côté, le gouvernement lui décerne la croix de la Légion d'honneur, à l'occasion de la fête nationale du 15 août 1867.

L'abbé Garnier succombe le vendredi 27 décembre 1872 à une attaque d'apoplexie qui l'a frappé la veille à son lever. On lui fait des obsèques solennelles. A l'issue du service funèbre, le convoi reprend le chemin de l'établissement des Sourds-Muets, où l'inhumation a lieu dans la chapelle.

Durant les années qui suivent le décès de l'abbé Garnier, l'Institution des Sourds-Muets de Saint-Brieuc continue à prospérer. Toutefois, les événements politiques qui marquent le début du XX^e siècle et qui se traduisent par la séparation de l'Église et de l'État entraînent la laïcisation de l'établissement.

